CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

DGAET Direction des Routes et des Ports Arrondissement de Berre 122-19

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET: RD 49 - Martigues - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier et de financement par subvention.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La commune de Martigues souhaite aménager la RD 49 en agglomération.

Cette voie donnant accès aux plages, la commune souhaite lui donner un aspect plus urbain et valorisant.

Les travaux projetés se situent du PR 4+850 au PR 5+850 et consistent à limiter la vitesse de circulation et faciliter les cheminements piétons.

Pour la réalisation de ces aménagements routiers, un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage est nécessaire, le projet se situant sur le réseau routier départemental.

Le Département prendra à sa charge le coût total de la réfection de la chaussée et 50 % du coût des fournitures et de la pose de bordures et caniveaux.

L'ensemble des modalités de mise en œuvre nécessite une convention afin de définir les conditions du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages réalisés et du financement par subvention.

La participation du Département a été estimée à 151 858, 40 € La convention proposée prévoit les modalités de cette participation financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL